



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 3 AVRIL 2026

Convocation du 30 mars 2026 par M. Arthur PALMIERI, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Gérard CHAPELLE, Eliane CHESSA, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Claudine RICOUX, Jean-Yves ROUX et David SAINTENAC

Etait excusé : M. Philippe RITTER, ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves ROUX

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2026-18 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L 1411-5, L 1414-2 et L 2121-21 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que la commune compte moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) est composée :

- du Maire, président de droit (ou de son représentant désigné par arrêté) ;
- de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le conseil municipal est composé de 9 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition ;

Considérant que l'élection des membres de la CAO doit garantir l'expression du pluralisme des élus ;

Le maire propose de fixer la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- le Maire (président de droit) ;
- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants issus de la majorité municipale ;
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant issu de l'opposition municipale.

Le conseil municipal décide l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la CAO à main levée.

Il décide également de désigner les membres suivants :

- Membres titulaires :
 - M. David MONATTE, de la majorité municipale ;
 - Mme Eliane CHESSA, de la majorité municipale ;
 - M. Philippe RITTER, de l'opposition municipale ;

- Membres suppléants :
 - M. David SAINTENAC, de la majorité municipale ;
 - Mme Claudine RICOUX, de la majorité municipale ;
 - M. Jean-Yves ROUX, de l'opposition municipale.

Fait et délibéré à Monlet, le 3 avril 2026

la Secrétaire de séance,



Stéphanie LIS

le Maire,



Arthur PALMIERI